



Synthèse des observations du public prises en compte

Décret modifiant la colonne B de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique 2760 - stockage temporaire de déchets de mercure métallique)

Le texte susmentionné a été soumis à la consultation du public sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 07 juin 2013 au 27 juin 2013 inclus. Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement, deux observations ont été déposées.

Aucune observation n'a été prise en compte.